

## FORMALITES ET DEMARCHES

### 1- Après des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Sans cette prescription obligatoire, l'organisme de formation ne pourra étudier votre candidature.

### 2- Après de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Administratif du Centre de Formation afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable des formations.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire...



## ORGANISMES DE FORMATION INTERVENANTS SUR L'ACTION:

CC12A- Institut Consulaire de Formation  
Route de Campo Del Oro  
20090 AJACCIO  
Téléphone : 04.95.20.10.46  
Intervient sur la partie pédagogique du titre pro-



CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD  
CENTRE DE FORMATION DES METIERS  
Chemin de la Sposata Quartier Bacciochi BP  
4095820 700 AJACCIO CEDEX 9  
Téléphone : 04.95.23.53.00  
Intervient sur la partie administrative



ID-FORMATION  
Avenue Maréchal Lyautey  
20090 AJACCIO  
Téléphone : 04-95-10-64-00-  
Intervient sur la certification du titre



CCI2B- IMF Borgo  
726 Strada Vecchia, 20290 Borgo  
Téléphone : 04-95-30-00-00  
Intervient sur la formation et  
passation des CACES R389



## CONTACTS

Standard du centre de formation des Métiers : 04.95.23.53.14

Contacts:  
Référent Formation : 04.95.23.93.94  
Bernard TORRE [btorre@cfm-ajaccio.org](mailto:btorre@cfm-ajaccio.org)  
Cci 2a Référent Formation : 04.95.20.10.46  
Lucien BARBOLOSI [lucien.barbolosi@sudcorse.cci](mailto:lucien.barbolosi@sudcorse.cci)

## LIEU DE FORMATION

Institut Consulaire de Formation CC12A  
Route de Campo dell Oro  
20090 Ajaccio



Employé de Commerce  
CACES R389 cat 1-3-5  
19/FORM/MA/038  
Lot n 38 Ajaccio



Formations financées dans le cadre du  
Programme Régional de Formation  
Professionnelle 2019  
par la Collectivité de Corse et le FSE



## OBJECTIFS

Permettre de qualifier des demandeurs d'emploi par la passation d'un titre professionnel de niveau V délivré par le Ministère de l'Emploi et 3 catégories de CACES R389 qui est le premier niveau d'emploi de la filière commerce .

L'employé de commerce contribue au développement de l'activité commerciale du magasin en garantissant la disponibilité des articles en rayon et en facilitant la relation commerciale avec la clientèle.

L'employé de commerce travaille en autonomie, seul ou en équipe, sous la responsabilité d'un hiérarchique direct.

L'Employé de commerce travaille dans tous types de vente: grandes, moyennes et petites surfaces.

## BENEFICIAIRES

- **Demandeurs d'emploi** inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP

*Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.*

## CARACTERISTIQUES FORMACODE 34566

Lieu de Formation: Ajaccio- locaux Institut Consulaire de Formation Route de Campo del Oro–20090 Ajaccio

Niveau d'entrée: Niveau V et V bis (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Titre Professionnel ministère de l'emploi V Et CACES R389 -Catégories 1-3-5

Durée totale: 760 heures dont 515 heures en centre (et à distance) et 245 heures en entreprise

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 10

Périodes de Formation: : du 18/10/2019 au 01/04/2020

## CONTENU PEDAGOGIQUE

La formation d'Employé de commerce se décompose en 2 modules comme définis ci-dessous :

**CCP 1. Approvisionner un rayon ou un point de vente**

**CCP 2. Accueillir et accompagner le client dans un point de vente**

- Période d'intégration 35 Heures

Accueil, présentation des objectifs de formation, prise de connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation

- **CCP1 «Approvisionner un rayon ou un point de vente» 140 heures**

Préparer les marchandises en vue de leur mise en rayon (35 heures)

Assurer la présentation marchande des produits dans le magasin (70 heures)

Participer à la gestion et à l'optimisation des produits dans le magasin (35 heures)

- **CCP2 «Accueillir et accompagner le client dans un point de vente» 105 heures**

Accueillir, renseigner, orienter et servir le client sur une surface de vente (70 heures)

Enregistrer les marchandises vendues et encaisser (35 heures)

- Périodes en entreprise 245 heures

- **Module Langue Corse 60 Heures**

- **Module CACES 1,3 5 - 105 heures**

**Formation théorique CACES**

Réglementation

Classification et technologie des engins

Sécurité, risque

Sensibilisation au développement durable

**Formation pratique CACES**

Vérification

Circulation en sécurité

Manœuvres et Conduite des engins de catégories 1.3.5

**Tests théoriques et pratiques**

Test théorique commun à l'ensemble des catégories

Test pratique par catégorie (6 personnes maximum pas catégorie et par jour)

## FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.

Les frais pédagogiques sont assurés par la Collectivité de Corse

## STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**.

Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CdC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

## REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:

2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

-la rémunération publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CdC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

*Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation*